

1 Identification de la substance et du fabricant

Nom commercial :	40-028 GREY / GRIS
Code de produit :	I100400028
Usage recommandé :	Application de peinture et de revêtements.
Restrictions recommandées :	Tout ce qui diffère de l'usage recommandé.
Coordonnées du fabricant / fournisseur :	IDEAL Industries (Canada) Corp. 33 Fuller Road, Ajax. ON L1S 2E1 1-800-824-3325 www.idealind.com
Numéro de téléphone d'urgence :	Contactez immédiatement votre centre de contrôle antidote local. Centre canadien d'urgence transport, +1.613.996.6666, pour les urgences de transport

2 Identification du ou des danger(s)**Classification de la substance ou du mélange**

Inflammable Aérosol 1	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Pression Gaz	H280 Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est exposé à la chaleur.
Irritation des yeux. 2A	H319 Provoque une irritation oculaire grave.
Cancérogène 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition : Inhalation.
Reproduction 1B	H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2	H373 Peut provoquer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations supplémentaires :**Pictogrammes de danger du SGH**

GHS02 GHS04 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement**Mentions de danger**

Danger
Aérosol extrêmement inflammable.
Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est exposé à la chaleur.
Provoque une irritation oculaire grave.
Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition : Inhalation.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Peut provoquer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Obtenir des instructions particulières avant utilisation.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.
Conteneur sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/pulvérisations.
Laver soigneusement après manipulation.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INHALATION : Emmener la personne à l'air libre et rester à l'aise pour respirer.
En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer de rincer.
Appeler un centre antidote/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis / des soins médicaux. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Garder sous clef.
Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Mentions de précautions**3 Composition et informations sur les ingrédients****Caractérisation chimique : Mélanges**

Description chimique : Ce produit est un mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :

67-64-1	Acétone	15-25%
74-98-6	propane	15-25%
106-97-8	n-butane	10-15%
64742-89-8	VM&P Naphta	10-15%
64742-47-8	Essences minérales	5-10%
13463-67-7	Dioxyde de titane	5-10%
108-88-3	Toluène	1-5%
67-63-0	Alcool isopropylique	1-5%

4 Premiers soins

Après inhalation :	Fournir de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone exposée avec de l'eau et du savon.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux ouverts pendant quelques minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

(Suite à la page 2)

Fiche technique santé-sécurité

Date d'impression 4 janvier 2022

Révisé le 4 janvier 2022

(Suite de la page 1)

Après ingestion :	Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants :	Vertiges
Indication des éventuels soins médicaux immédiats nécessaires :	Aucune autre information pertinente disponible.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Agents extincteurs :	CO2, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée.
Dangers spécifiques :	Peut former des mélanges gaz-air explosifs.
Équipement de protection pour les pompiers :	Un appareil de protection respiratoire peut être nécessaire.

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à distance. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols.
Méthodes et substances de confinement et de nettoyage :	Assurer une ventilation adéquate. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

7 Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conditions d'entreposage :	Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer dans des conditions de surgélation. Garder sous clef.

8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle**Composants avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le milieu de travail :****67-64-1 Acétone**

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 2 400 mg/m ³ , 1 000 ppm
REL (États-Unis)	Valeur à long terme : 590 mg/m ³ , 250 ppm
TLV (États-Unis)	Valeur à court terme : 500 ppm Valeur à long terme : 250 ppm A4, BEI

74-98-6 propane

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 1 800 mg/m ³ , 1 000 ppm
REL (États-Unis)	Valeur à long terme : 1 800 mg/m ³ , 1 000 ppm
TLV (États-Unis)	voir Annexe F Teneur minimale en oxygène (D, EX)

106-97-8 n-butane

REL (États-Unis)	Valeur à long terme : 1 900 mg/m ³ , 800 ppm
TLV (États-Unis)	Valeur à court terme : 1 000 ppm (EX)

108-88-3 Toluène

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 200 ppm Valeur de seuil limite : 300 ; 500* ppm *10 min de pointe par quart de 8 h
REL (États-Unis)	Valeur à court terme : 560 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (États-Unis)	Valeur à long terme : 20 ppm BEI, OTO, A4

67-63-0 Alcool isopropylique

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (États-Unis)	Valeur à court terme : 1 225 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (États-Unis)	Valeur à court terme : 400 ppm Valeur à long terme : 200 ppm BEI, A4

Ingrédients avec des valeurs limites biologiques :**67-64-1 Acétone**

BEI (États-Unis)	25 mg/L Méthode : urine Moment : fin de quart Paramètre : Acétone (non spécifique)
------------------	---

(Suite à la page 3)

Nom commercial : 40-028 GREY / GRIS

(Suite de la page 2)

108-88-3 Toluène

BEI (États-Unis)	0,02 mg/L Méthode : sang Moment : avant le dernier quart de la semaine de travail Paramètre : Toluène
	0,03 mg/L Méthode : urine Moment : fin de quart Paramètre : Toluène
	0,3 mg/g de créatinine Méthode : urine Moment : fin de quart Paramètre : o-crésol avec hydrolyse (arrière-plan)

67-63-0 Alcool isopropylique

BEI (États-Unis)	40 mg/L Méthode : urine Moment : fin de quart à la fin de la semaine de travail Paramètre : Acétone (arrière-plan, non spécifique)
------------------	---

Protection hygiénique :	Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Se laver les mains après utilisation. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains après utilisation. Stocker les vêtements de protection séparément.
Équipement respiratoire :	Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger ni boire pendant le travail. Un respirateur n'est généralement pas nécessaire lors de l'utilisation de ce produit à l'extérieur ou dans de grands espaces ouverts. En cas de surexposition à court et / ou à long terme, un respirateur à filtre à charbon doit être porté. Si vous soupçonnez l'existence de conditions de surexposition, veuillez consulter une autorité en matière d'hygiène chimique.
Protection des mains :	Gants en nitrile. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la substance.
Protection des yeux:	Lunettes hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Aérosol.
Odeur :	Aromatique
Seuil d'odeur :	Non déterminé.
PH :	Non déterminé.
Point de fonte et plage de fusion	Indéterminé.
Point d'ébullition :	-110 °C (-166 °F)
Point d'éclair :	-19 °C (-2,2 °F)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Extrêmement inflammable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas automatiquement.
Risque d'explosion :	Peut former un mélange vapeur-air inflammable / explosif lors de l'utilisation.
Limite d'explosivité inférieure :	1,7 Vol %
Limite d'explosivité supérieure :	10,9 Vol %
Tension de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	Entre 0,77 et 0,85 (L'eau vaut 1,00)
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Coefficient de partition (n-octanol / eau) :	Non déterminé.
Solubilité :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.
Eau :	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

Réactivité :	Stable aux températures normales.
Conditions à éviter :	Ne pas laisser la bombe de peinture dépasser les 120 degrés Fahrenheit. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
Stabilité chimique :	Pas entièrement évalué.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue.
Matières incompatibles :	Aucune autre information pertinente disponible.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

(Suite à la page 4)

Nom commercial : 40-028 GREY / GRIS

(Suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques**Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :****13463-67-7 dioxyde de titane**

Orale	LD50	> 20 000 mg/kg (rat)
Cutanée	LD50	> 10 000 mg/kg (lapin)
Par inhalation.	LC50/4 h	> 6,82 mg/l (rat)

67-63-0 Alcool isopropylique

Orale	LD50	4 570 mg/kg (rat)
Cutanée	LD50	13 400 mg/kg (lapin)
Par inhalation.	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

Informations sur les effets toxicologiques : Pas de données disponibles.
Effets sur la peau : Pas d'effet irritant.
Effets sur les yeux : Effet irritant.
Sensibilisation : Aucun effet sensibilisant connu.

12 Données écologiques

Toxicité aquatique : Dangereux pour l'eau, ne pas déverser dans les égouts.
Persistance et dégradabilité : Le produit est dégradable après une exposition prolongée aux processus naturels d'altération.
Autre information : Ce produit ne contient pas de chlorofluorocarbures (CFC), d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC), de perfluorocarbures (PFC), de métaux lourds (chrome, plomb, cadmium) ou de solvants chlorés.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente disponible.
Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.
Autres effets nocifs : Aucune autre information pertinente disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Ne pas percer, incinérer ou compacter. Les bombes partiellement vides doivent être éliminées de manière responsable. Ne pas chauffer ou couper des récipients vides avec des torches électriques ou à gaz.

Recommandation : Les bombes complètement vides doivent être recyclées.
Agent nettoyant recommandé : Eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU UN1950
DOT UN1950
DOT UN1950
ADR DOT
Classe(s) de danger pour le transport : Aérosols inflammables
Classe 1950 Aérosols
Polluant marin : 2.1 Gaz
Précautions particulières pour l'utilisateur : Non
Numéro EMS : Avertissement : Gaz
Groupe de conditionnement : F-D,S-U
« Règlement type » de l'ONU : --
 UN1950, Aérosols, 2.1

15 Informations réglementaires**Section 355 de la loi SARA (substances extrêmement dangereuses) :**

Aucun des ingrédients de ce produit n'est répertorié.

Section 313 de la loi SARA (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

108-88-3	Toluène
67-63-0	Alcool isopropylique

Loi sur le contrôle des substances toxiques**(TSCA) :** Tous les ingrédients dangereux figurent sur la liste d'inventaire des substances.**Liste intérieure canadienne des substances****(DSL) :** Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.**Sécurité des produits de consommation****Commission (CPSC) :** Ce produit est conforme à la norme 16 CFR 1303 et ne contient pas plus de 90 ppm de plomb.**Produits chimiques de la Proposition 65 de Californie connus pour causer le cancer :**

13463-67-7	Dioxyde de titane
100-41-4	éthylbenzène
1333-86-4	Noir de carbone

Produits chimiques de la Proposition 65 connus pour causer des malformations congénitales ou des troubles de la reproduction :

108-88-3	Toluène
----------	---------

(Suite à la page 5)

Fiche technique santé-sécurité

Date d'impression 4 janvier 2022

Révisé le 4 janvier 2022

Nom commercial : 40-028 GREY / GRIS

(Suite de la page 4)

EPA :

67-64-1 | Acétone

16 Autres informations**Contact :**

Affaires réglementaires